

Rabat, le 7 Janvier 2025

Communiqué de presse

Bilan de l'Opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger

L'Opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, instituée par l'article 8 de la Loi de Finances 55-23 pour l'année budgétaire 2024, a pris fin le 31 Décembre 2024.

Au terme de cette opération, les déclarations ont porté sur un montant total de plus de **2 milliards de dirhams** pour 658 déclarations.

Le montant déclaré se répartit comme suit :

Nature de l'avoir déclaré	Avoirs liquides	Biens immeubles	Actifs financiers
Montant déclaré en MDH	244,67	868,31	916,19
Part en %	12%	43%	45%

Les actifs financiers représentent la composante essentielle des avoirs déclarés avec 916,2 millions de dirhams, soit 45% du montant total, suivis des biens immeubles avec un montant de 868,3 millions de dirhams ou 43% du total. Viennent en dernier rang, les avoirs liquides avec une valeur de 244,7 millions de dirhams représentant 12% du montant total déclaré.

Le montant versé au Trésor au titre de la contribution libératoire s'élève à 231,76 millions de dirhams.